



natmur asbl • association naturiste à l'ambiance familiale active depuis 1977 •

Siège social : Rue de la Basse Sambre, 9 – 5001 Belgrade
Terrain : Rue Joseph Misson, 48 – 5170 Lesve (Profondeville)
Compte bancaire : BE07 0682 0144 3866

N° d'entreprise : 417 042 194 ♦ RPM: Liège, Division Namur

info : naturisme@natmur.be ♦ <http://www.natmur.be>

Charte de l'administrateur de Natmur

Le masculin est utilisé dans ce document pour la facilité et la lisibilité.
Il ne faut y voir aucune forme de sexisme.

Remarque concernant le Comité d'Ethique/Conseil des Sages (CECS)

Certaines des dispositions ci-dessous s'appliquent également, au moins partiellement, au Comité d'Ethique/Conseil des Sages.

Elles sont pointées avec un astérisque * avant les titres concernés.

* Informé et respectueux des règles

L'administrateur de Natmur s'engage à lire, connaître et respecter les statuts de l'asbl et son règlement d'ordre intérieur.

Il veillera également au bon respect des obligations imposées par la Loi (lois sur les asbl, vie privée, volontariat...) ou par les règlements communaux auxquels l'asbl est astreinte.

Il s'engage à suggérer à l'Organe d'Administration toute modification qui lui semble utile, nécessaire et pertinente. Cette suggestion sera débattue lors de la prochaine réunion et une décision sera prise à son égard.

* Au service de la cause naturiste

L'administrateur de Natmur s'engage à confirmer et à raffermir les valeurs éthiques et morales portées par le mouvement naturiste, en vue notamment d'éviter toute assimilation aux "comportements nudistes".

À ce titre, il a un devoir d'exemplarité et veillera à se comporter en stricte concordance avec le ROI.

* Au service de Natmur

L'administrateur de Natmur est au service du club et des intérêts de celui-ci.

Il est également au service des membres du club et s'engage à adopter des attitudes et des comportements allant dans le sens de la convivialité rassembleuse.

Le statut d'administrateur ne confère aucun avantage particulier, et certainement pas celui de mettre le club, ses installations, son matériel, etc. à sa propre disposition, sauf autorisation explicite et préalable de l'Organe d'Administration.

* Collégialité

L'administrateur de Natmur travaille au sein d'une équipe. À ce titre, il ne peut imposer ses propres vues, d'aucune manière.

Paraphe :

Gestion des conflits

L'administrateur de Natmur s'engage à convoquer une Assemblée Générale s'il constate un conflit insoluble au sein de l'Organe d'Administration.

Gestion en bon père de famille

Quelle que soit sa fonction au sein de l'Organe d'Administration, l'administrateur de Natmur s'engage à ne pas faire de dépenses non concertées au préalable avec cet Organe.

En cas d'urgence, de telles dépenses ne pourront être engagées qu'après accord formel du Président.

L'administrateur de Natmur s'engage à assurer une totale transparence de la comptabilité.

Il s'engage également à veiller au bon entretien du terrain de Lesve et de ses infrastructures.

Communication

L'administrateur de Natmur et ses collègues veilleront à établir une réelle communication entre l'Organe d'Administration et les membres (accès aux PV des réunions - informations diverses - rapports réguliers sur les différentes actions menées - écoute concrète des demandes, des suggestions...) et à consulter les membres effectifs lorsqu'il s'agit d'engager l'association dans des projets importants.

Dans le même ordre d'idée, l'Organe d'Administration s'engage à garder un contact le plus régulier possible avec les membres en multipliant les communiqués touchant à la "vie du club au quotidien" (Niouzes).

Préparer la relève

L'administrateur de Natmur doit savoir déléguer et faire confiance aux membres en les impliquant progressivement dans différentes fonctions telles que les "entrées piscine", une participation à l'organisation d'activités, l'accès au club-house, etc.

C'est aussi une façon de susciter de possibles "vocations", de préparer la relève et d'assurer la pérennité de l'association.

*** Transmission**

À la fin de son mandat ou en cas de démission, l'administrateur de Natmur s'engage à transmettre sans délai à son successeur ou, à défaut, au Président, toutes les informations et tous les documents en sa possession concernant la gestion au sens large de l'asbl.

Il s'engage en outre à n'en conserver aucune copie sans autorisation consignée par le nouvel Organe d'Administration dans son premier Procès-Verbal.

En fin de mandat ou en cas de démission, l'administrateur de Natmur s'engage également à rendre à l'Organe d'Administration la clé du club-house et celle de la boîte à clé « 069 » qu'il a reçues.

*** Confidentialité**

Conformément aux règles RGPD et au ROI de Natmur, l'administrateur de Natmur est tenu à une confidentialité totale, tant pendant qu'après son mandat.

À son entrée en fonction, il signera un document (page suivante) actant cet engagement.

*** Nom, prénom, date et signature**



natmur asbl • *association naturiste à l'ambiance familiale active depuis 1977* •

Siège social : Rue de la Basse Sambre, 9 – 5001 Belgrade
Terrain : Rue Joseph Misson, 48 – 5170 Lesve (Profondeville)
Compte bancaire : BE07 0682 0144 3866

N° d'entreprise : 417 042 194 ♦ RPM: Liège, Division Namur

info : naturisme@natmur.be ♦ <http://www.natmur.be>

Engagement de confidentialité des Administrateurs et des membres du Comité d’Ethique/Conseil des Sages de NATMUR

Je, soussigné(e),

Nom et Prénom :

Domicilié(e) à (Rue, no, code postal, ville) :

DÉCLARE que j’assurerai la confidentialité de tous les renseignements à caractère personnel dont je pourrais prendre connaissance durant mon mandat d’administrateur dans le cadre des activités de

NATMUR asbl

Siège social: 9 rue de la Basse Sambre, 5001 Belgrade

DÉCLARE que si dans la mission d’administrateur je dispose à un moment d’une copie du fichier des données personnelles et/ou de photos et/ou de vidéos des membres de Natmur pour une mission précise, ces fichiers resteront protégés par un mot de passe solide et stockés en sécurité.

DÉCLARE que j’utiliserai ces fichiers dans le respect de la politique de RGPD, des statuts et du ROI de Natmur publiés sur son site internet.

DÉCLARE que j’effacerai tous ces fichiers de mon appareil, après les avoir transférés à l’administrateur désigné par la Présidence de Natmur, dès que ma mission est terminée ou, en cas de mission permanente, à la fin de mon mandat (y compris en cas de démission avant cette fin).

DÉCLARE que cet engagement à la confidentialité vaut également après mon départ de l’Organe d’Administration, ainsi qu’après mon départ du club de Natmur

Le

Signature